

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX DU JEUDI 10 AVRIL 2025 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. SCOZZARI Maurice,
Mme BOURGUIGNON Monique, M. BOURGUIGNON Alain, M. SIBILOT Eric,
conseillers municipaux.

Excusés : Mme DECROIX Céline, M. PIGAGLIO Laurent, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. SIBILOT Eric a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande le rajout de l'affaire suivante :

- Vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section G 759 à ENEDIS, modalités définitives suite à l'établissement du plan de division et du document d'arpentage,

donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Vote des taxes foncière, foncière non bâti et taxe habitation RS année 2025,
Budget « commune » :
 - Approbation du compte de gestion 2024
 - Approbation du compte administratif 2024,
 - Affectation des résultats année 2024,
 - Examen et vote du budget 2025,
- **Budget « eau/assainissement » :**
 - Approbation du compte de gestion 2024
 - Approbation du compte administratif 2024,
 - Affectation des résultats année 2024,
 - Examen et vote du budget 2025,
- Location de la future boulangerie ; montant mensuel du loyer
- Construction d'une salle polyvalente « impasse la Tuilière », avenant n°1 lié au marché attribué à l'entreprise TMT Marbre par délibération du 07/11/2024,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion, le rajout de l'affaire demandée et l'ordre du jour est examiné.

Vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section G 759 à ENEDIS, modalités définitives suite à l'établissement du plan de division et du document d'arpentage : suite au document d'arpentage et au plan de division, la parcelle G 759 devient G 786 de 23 800 m² et G 785 de 85 672 m². Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la cession de la parcelle G 786 de 23 800 m² pour un prix inchangé au m² de 7 E, soit au total une vente en faveur de la Commune d'un montant de 166 600 E.

Vote des taxes foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation (RS) année 2025 : à l'unanimité, le conseil municipal, décide pour l'année 2025 de reconduire le taux de la taxe foncière non bâtie à 40.77% ; le taux de la taxe foncière (bâti) à 27.43% et le taux de la taxe d'habitation (RS) à 9.04%. Le produit attendu est donc de 263 524 E.

Budget Commune :

Approbation du compte administratif 2024 et approbation du compte de gestion 2024 : à l'unanimité, compte administratif 2024 et compte de gestion 2024 sont approuvés comme suit (le CA 2024 a été présenté par Mme CAUVET et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2024
Fonction.	661 835.09 E	631 517.52 E	-30 317.57 E	+ 638 697.26 E	+ 608 379.69 E
Investis.	672 394.35 E	408 287.86 E	-264 106.49 E	+ 412 292.57 E	+ 148 186.08 E

Affectation des résultats 2024 : tenant compte de l'élaboration du budget 2025 dans sa généralité (fonctionnement et investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter les excédents comme suit :

- En fonctionnement, au compte 002 : 608 379.69 E
- En investissement, au compte 001 : 148 186.08 E

Examen et vote du budget 2025 « commune » : après explications très détaillées de M. le Maire et discussions, le budget primitif 2025 de la commune est voté à l'unanimité, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
- fonctionnement	1 215 055.00 E	1 215 055.00 E
- investissement	698 490.00 E	698 490.00 E

Budget Eau/assainissement :

Approbation du compte administratif 2024 et approbation du compte de gestion 2024 : à l'unanimité, compte administratif 2024 et compte de gestion 2024 sont approuvés comme suit (le CA 2024 a été présenté par Mme CAUVET Francine et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2024	RESULTATS DE CLOTURE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2024
Fonction.	17 420.23 E	70 278.56 E	+ 52 858.33 E	+ 27 874.69 E	+ 80 733.02 E
Investis.	183 989.55 E	83 921.71 E	-100 067.84 E	+ 9 194.32 E	-90 873.52 E

Affectation des résultats 2024 (budget eau/assainissement) : tenant compte de l'élaboration du budget 2025 dans sa généralité (fonctionnement et investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter au compte 1068 (investissement recettes), la somme de 80 733.02 E prise dans sa totalité sur l'excédent de fonctionnement de 80 733.02 E et de reporter, en investissement, au compte 001, le déficit de 90 873.52 E

Examen et vote du budget 2025 « eau/assainissement » : après explications très détaillées de M. le Maire et discussions, le budget primitif 2025 « eau/assainissement » est voté, à l'unanimité, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- fonctionnement	93 560.00 E	93 560.00 E
- investissement	307 260.00 E	307 260.00 E

Location de la future boulangerie ; montant mensuel du loyer : tenant compte d'un éventuel locataire au 1^{er} mai 2025, le conseil municipal décide de porter le loyer de la boulangerie à 450 E/mois.

Construction d'une salle polyvalente « impasse la Tuilière », avenant n°1 lié au marché attribué à l'entreprise TMT Marbre par délibération du 07/11/2024 : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 présenté par le Cabinet Majical Architecture d'un montant HT de 4 043.00 E (remblais terrain de jeu) et autorise M. le Maire à le signer.

AFFAIRES DIVERSES :

Pour information :

= le local « kiné » a fait l'objet d'un bail à compter du 01/04/2025, entre une ostéopathe et une naturopathe, pour une consultation tous les vendredis

= concernant la mise en compatibilité du PLU pour le projet du parc photovoltaïque, il est prévu :

- une réunion publique le 22/04/2025 en Mairie,
- une enquête publique du 02/06/2025 au 04/07/2025

La séance est levée à 20H10

Le secrétaire,



le Maire,

